



Producteur indépendant
d'énergie photovoltaïque

MARMANHAC • CANTAL • 12 MWC

www.photosol.fr

Qui sommes-nous ?

Fondé en 2008, Photosol est un producteur d'électricité photovoltaïque indépendant et spécialisé dans les grandes installations de centrales au sol ou ombrières (surface > 3 hectares). En 2021, le groupe dispose d'un portefeuille en exploitation et en construction de plus de 400 MWc et d'un portefeuille en développement de 3 GWc en France et 5 GWc aux Etats-Unis.

L'ambition de PHOTOSOL repose avant tout sur l'accomplissement des défis de la transition énergétique et écologique. Le groupe contribue à la réappropriation des territoires grâce à son expertise pour exploiter des friches et créer des synergies avec le monde agricole.

Le groupe Photosol emploie aujourd'hui quelques 100 spécialistes des métiers du développement, de l'acquisition, du financement, de l'exploitation et de la maintenance de centrales solaires. Son siège basé à Paris est complété par les centres de maintenance d'Arcachon, Moulins et Salbris.



PHOTOSOL • PARIS



PHOTOM SERVICES • LA TESTE-DE-BUCH



PHOTOM SERVICES • MOULINS

Photosol en quelques chiffres



419 MWc
EN EXPLOITATION
ET PRÊTS
À CONSTRUIRE



33 millions €
DE CA PAR AN
DE REVENTE
D'ÉLECTRICITÉ



100%
DES CENTRALES
DÉTENUES
EN PROPRE



78
CENTRALES EN
EXPLOITATION



100 salariés
ENTRE L'ÎLE-DE-FRANCE,
LA NOUVELLE-AQUITAINE,
L'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
LE CENTRE-VAL DE LOIRE
ET LA RÉGION PACA



< 5,5 cts
PRIX DE VENTE
DU KWH SUR LES
PROJETS RÉCENTS



1 GWc
PUISSANCE
INSTALLÉE
D'ICI 2024

Les types de projets que nous développons

RÉHABILITATION DE TERRAINS DÉGRADÉS

- Surface supérieure à 4 ha
- Ancienne carrière/mine/décharge, zone SEVESO, friche industrielle, site pollué, ICPE, délaissé aéroportuaire, routier ou ferroviaire, terrain militaire, etc.



AGRIVOLTAÏSME

- Terrain agricole ou naturel
- Surface supérieure à 30 ha
- Maintien d'une activité agricole (élevage ovin ou apiculture par exemple)

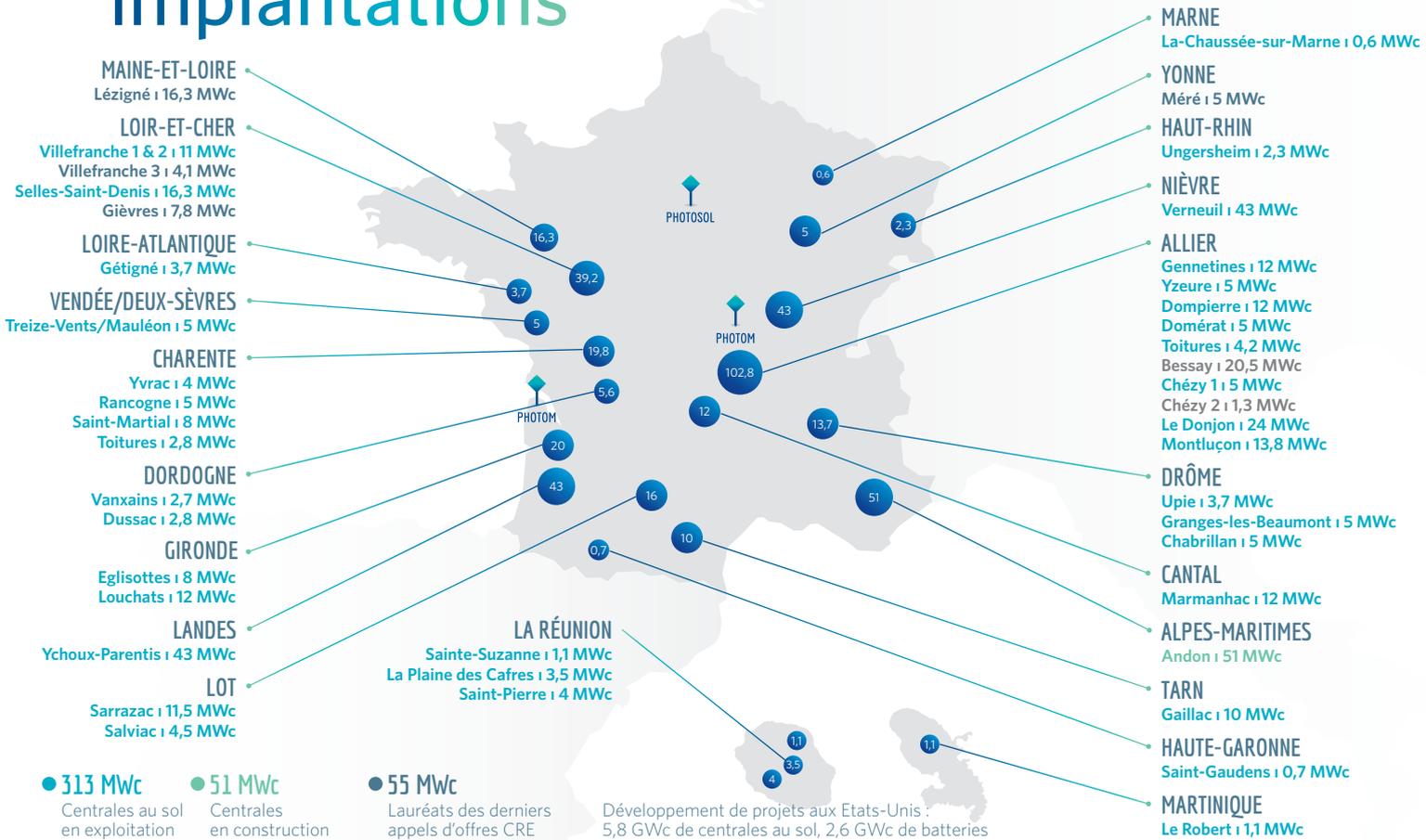


OMBRIÈRES DE PARKING

- Surface supérieure à 1 ha
- Tous types de parkings : centre commercial, parc de loisir, zone industrielle, usine, site touristique, etc.



Nos implantations



Photosol valorise vos espaces fonciers improductifs

PARTICULIERS

Bénéficiez d'un loyer garanti sur une longue durée (entre 30 et 40 ans) en implantant une centrale photovoltaïque sur vos espaces fonciers. Photosol prend en charge toutes les démarches et le financement du projet. Aucun investissement (en temps ou en argent) ne vous est demandé.

PERSONNES PUBLIQUES

Dynamisez votre territoire et votre image en prenant part à la transition énergétique. Le projet bénéficie aux habitants en contribuant au financement des services publics et des améliorations sur le territoire grâce au loyer et aux taxes locales (CET*1; IFR*2; TF*3).

ENTREPRISES

Bénéficiez d'un loyer et modernisez votre image en vous engageant dans la transition énergétique. Anticipez l'avenir accueillant sur votre site une centrale afin de répondre à vos besoins en électricité.

*1Contribution Economique Territoriale — *2Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux — *3Taxe Foncière

Photosol vous accompagne sur toutes les étapes de votre projet photovoltaïque



PROSPECTION

L'équipe de business développement est en charge d'identifier et de sécuriser (location/achat) des espaces fonciers susceptibles d'accueillir une centrale photovoltaïque de grande taille (terrains, parkings).



DÉVELOPPEMENT

L'équipe de développement prend en charge l'ensemble des études et procédures administratives nécessaires à la réalisation du projet en lien avec les différents services instructeurs impliqués et les propriétaires des terrains. Nos ingénieurs commencent à étudier la meilleure implantation possible en parallèle. Photosol prend en charge 100 % des frais.



APPELS D'OFFRES

Tout producteur d'énergie photovoltaïque doit se soumettre à un processus d'appels d'offres organisé par l'État. Les projets les plus compétitifs sont ceux qui proposeront l'électricité la moins chère avec le meilleur bilan carbone (voir dernière page).



FINANCEMENT

L'ensemble des investissements nécessaires aux centrales est pris en charge par Photosol grâce à des levées de fonds auprès d'investisseurs particuliers et institutionnels et de crédits bancaires à long terme (Retrouvez toutes nos opérations financières sur photosol.fr).



CONSTRUCTION

L'équipe d'ingénieurs de Photosol est en charge de la construction de la centrale et de la conception du projet jusqu'à sa mise en service. Un contact permanent avec le propriétaire est assuré.



EXPLOITATION

Une fois mises en service, nos centrales photovoltaïques sont suivies et entretenues par nos équipes dédiées à l'exploitation et à la maintenance. Leurs bureaux sont basés en Gironde, dans le Loir-et-Cher, l'Allier et les Alpes-Maritimes.



DÉMANTÈLEMENT

Le démantèlement de la centrale photovoltaïque en fin d'exploitation et la remise en état du terrain sont anticipés dès l'élaboration du projet, dans l'étude d'impact nécessaire à l'obtention du permis de construire. Le démantèlement est également mentionné dans tous les baux.



RECYCLAGE

Dès l'achat des panneaux, une éco-participation est versée à Soren, organisme agréé par les pouvoirs publics pour organiser le traitement et le recyclage des panneaux photovoltaïques usagés. Plus de 90 % des composants des centrales sont aujourd'hui recyclables.

Pourquoi choisir Photosol pour réaliser vos projets ?

PARTENAIRE DE LONG TERME

Photosol est producteur d'énergie depuis 2008. Nous restons donc propriétaires et exploitants des centrales sur le long terme avec une volonté d'ancrage sur les territoires.

Aucun projet développé par Photosol n'a été cédé : notre expertise est renforcée par notre solidité financière et notre engagement au coeur des territoires.

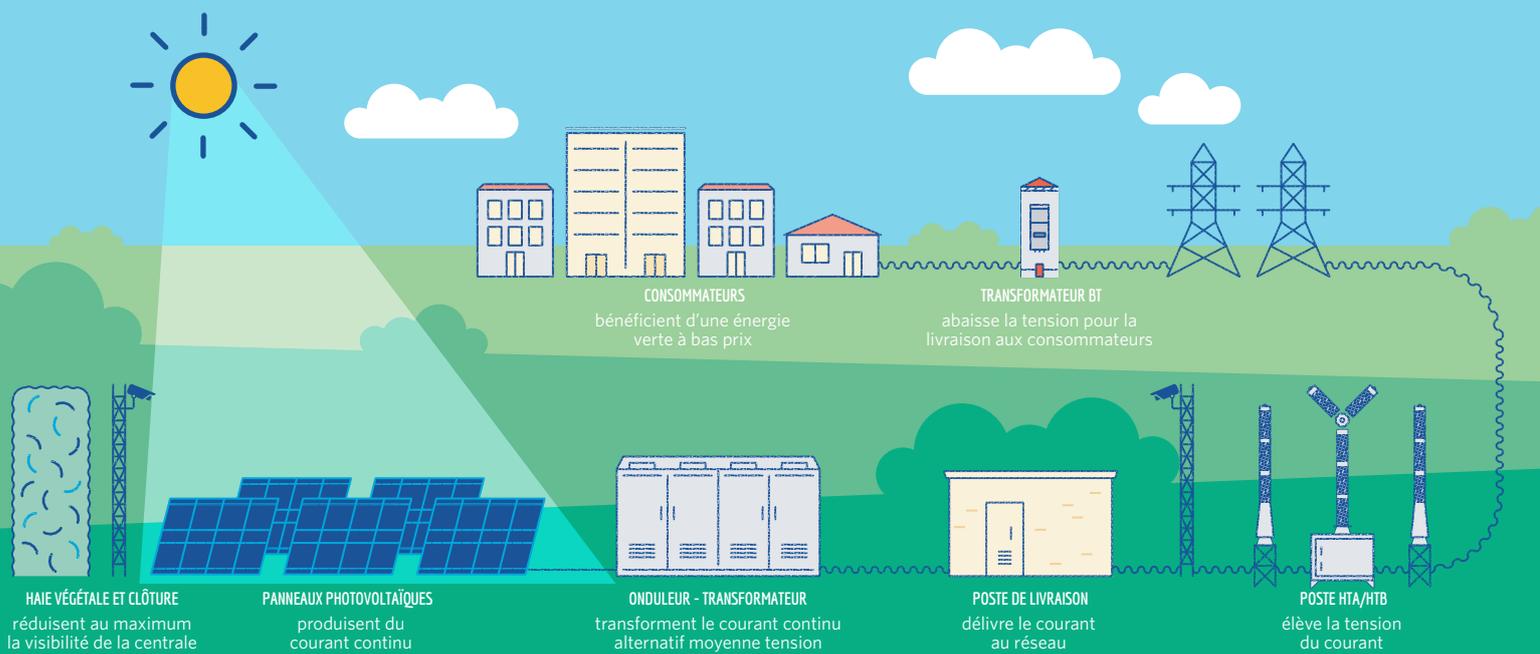
EXPÉRIENCE

Avec 419 MWc de centrales en exploitation ou prêts à construire, nous sommes l'un des premiers producteurs d'énergie photovoltaïque en France. Nous maîtrisons tous types de terrains complexes (carrières, sites industriels, anciennes décharges...). Nous disposons également d'une forte expérience sur les terrains agricoles : nos projets sont réalisés en majorité en co-activité avec des exploitations ovines.

PROXIMITÉ

Lorsque nous nous engageons avec vous, nous mettons toute notre énergie pour mener le projet à son terme. Tout au long du processus de développement, Photosol s'engage à intégrer l'ensemble des parties prenantes au projet. Cette approche place la proximité, l'écoute et la transparence au cœur du projet et permet d'instaurer de véritables relations de confiance.

Comment fonctionne une centrale photovoltaïque ?



Tout comprendre au métier de producteur d'énergie photovoltaïque

QUELLE EST LA DURÉE DE VIE DES PANNEAUX ?

Les performances des panneaux solaires sont garanties par tous les constructeurs pour une durée de 25 ans minimum. L'expérience montre que les panneaux photovoltaïques entretenus peuvent encore produire au-delà de 30 ans.

QUELS REVENUS POUR LES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES EN FRANCE ?

Afin de favoriser l'essor des énergies renouvelables, l'État garantit aux producteurs d'énergie photovoltaïque un prix de vente de kWh fixe pendant 20 ans. Ce prix est aujourd'hui proposé par les développeurs lors d'appels d'offres organisés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Lorsque le terrain d'implantation ne répond pas aux exigences de l'appel d'offres de la CRE, l'alternative à ce soutien public est le PPA (Power Purchase Agreement). Il s'agit d'un contrat de gré-à-gré passé entre un producteur d'électricité et une entreprise pour la fourniture d'une partie de son besoin électrique. Ce contrat permet aux deux parties de sécuriser un prix fixe sur une durée longue (15 à 25 ans). Le tarif est proche du prix de marché de l'électricité et inférieur à celui qui pourrait être garanti par les appels d'offres de l'État.

QUELLE EST LA DURÉE D'UN BAIL ?

Nous signons des baux de 32 ans minimum comprenant 2 clauses de renouvellement de 5 ans.

QUE DEVIENT UN PANNEAU PHOTOVOLTAÏQUE EN FIN DE VIE ?

Dès l'achat des panneaux, Photosol paie une éco-participation qui garantit la collecte et le transport des modules vers une usine de recyclage partenaire. Les panneaux sont recyclables à plus de 90 %.

QUE SE PASSE-T-IL SI PHOTOSOL FAIT FAILLITE ?

Une société projet détenue par Photosol est spécifiquement créée pour chaque centrale. Celle-ci génère son propre chiffre d'affaires lié à la revente de son électricité, qui couvre l'ensemble de ses charges. En cas de crise, cette société continuerait d'exister avec un autre actionnaire, garantissant ainsi le versement de vos loyers.

EXISTE-T-IL UN RISQUE POUR LA SANTÉ ?

Le parc photovoltaïque n'a pas d'incidence sur la pollution atmosphérique. Quant à l'aspect sanitaire, les études considèrent que les panneaux ne sont pas plus émissifs en ondes électromagnétiques que de simples appareils ménagers. Enfin, un parc est très peu sonore.

UN AUTRE DÉVELOPPEUR DE PROJET ME PROPOSE UN LOYER PLUS ÉLEVÉ, POURQUOI DEVRAIS-JE TRAVAILLER AVEC VOUS ?

Un développeur peut aisément promettre des loyers élevés donc attractifs, afin de sécuriser un terrain, pour les renégocier quelques années plus tard une fois en position de force. Nous construisons nos offres avec des loyers calibrés de manière à rémunérer au mieux le propriétaire tout en maintenant la compétitivité des projets aux appels d'offres de la CRE (voir dernière page).

Par ailleurs, le processus de développement de projet est long et complexe. L'étude du projet ne doit pas se limiter au prix : elle doit prendre en compte l'expérience, la motivation et le sérieux du promettant.



Comprendre le système des appels d'offres nationaux (CRE)

Afin de favoriser les projets produisant l'énergie la plus compétitive et les plus responsables écologiquement, le gouvernement a mis en place un **mécanisme d'appels d'offres**. La **Commission de Régulation de l'Énergie** (CRE), chargée de réguler les marchés de l'électricité en France, assure l'instruction de ces appels d'offres.

Les candidats sont jugés sur plusieurs critères : le prix de vente de l'électricité, l'impact carbone et la pertinence environnementale du terrain d'implantation de la centrale, **le prix de vente étant le critère le plus prépondérant**.

L'appel d'offres CRE 5 porte sur les centrales au sol et sur ombrières de parking de grande taille. Il a pour but d'installer 5,8 GWc de capacité photovoltaïque supplémentaire au sol (entre 500 kWc et 30 MWc) et sur ombrières de parking (entre 500 kWc et 9 MWc).

Pour candidater à l'appel d'offres, et afin de préserver les espaces boisés et agricoles, l'Etat prévoit que les terrains d'implantation de centrales photovoltaïques soient situés sur l'une des zones suivantes :

- une **zone urbanisée ou à urbaniser d'un PLU ou d'un PLUi** ;
- une **zone naturelle d'un PLU portant la mention "énergie renouvelable", "solaire" ou "photovoltaïque"** ;
- une **zone non constructible d'une carte communale avec un avis favorable de la CDPENAF*** ;
- une **zone constructible d'une carte communale**.

* Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Contacts



Guillaume PINUS
guillaume.pinus@photosol.fr
06 74 16 54 11



Caroline SCHOPFER
caroline.schopfer@photosol.fr
06 37 21 02 60



Gabriel BREZET
gabriel.brezet@photosol.fr
06 13 76 11 65



Anne-Lise AUPETIT
anne-lise.aupetit@photosol.fr
06 71 97 08 88